DECRET N° 2 0 2 0/0 8 5 0 PM DU 2 1 FEV 2020

portant nomination d'un responsable au Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille.-

## LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la Constitution;

- Vu le décret n° 92/089 du 04 mai 1992 précisant les attributions du Premier Ministre, modifié et complété par le décret n° 95/145 bis du 04 août 1995;
- Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n°2018/190 du 02 mars 2018 ;
- Vu le décret n° 2012/638 du 21 décembre 2012 portant organisation du Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille;
- Vu le décret n° 2019/001 du 04 janvier 2019 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

  SERVICES DU PREMIER MINISTRE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES
ET DES PÉQUÊTES

## DECRETE:

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

<u>Article 1<sup>er</sup></u>.- Est, à compter de la date de signature du présent décret, nommé au poste ci-après, au Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille:

Conseiller Technique N°1: Monsieur YENE Benjamin Marie, Professeur des Lycées d'enseignement Secondaire Général, (Mle 553 168-G), précédemment Délégué Régional de la Promotion de la Femme et de la Famille du Sud, en remplacement de Madame NGUEMBA, née MBIDA Nathalie Célestine, appelée à d'autres fonctions.

<u>Article 2</u>.- L'intéressé aura droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

<u>Article 3</u>.- Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE VISA

0 3 FEV 2020 000020

PRESIDENCY OF THE REPUBLIC YAOUNDE, le 2 1 FEV 2020

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

Joseph DION NGUTE